

L'an deux mille vingt, le 19 novembre

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 13 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Nicole BRESTAZ, Jocelyn BAZUS, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS Claude RIOCHE, Anthony MAHÉ, Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Dominique BARRAT, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Pierre EYMERY a donné pouvoir à Dominique BARRAT

SECRETAIRE : Claude RIOCHE

En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- Le projet d'Espace France Services sera débattu entre les maires et 1^{ers} adjoints des communes de la valdaine le jeudi 26 novembre pour les services d'accueil de la petite enfance et de la lecture publique.
- Un candidat pour la reprise de l'auberge a été reçu. Les discussions se poursuivent.
- Le dossier de candidature au dispositif « Petites Villes de Demain » a été déposé en sous-Préfecture le 6/11/2020 après un temps de réalisation très court, l'information n'étant parvenu en mairie que 10 jours plus tôt de la part de la Préfecture.
Le sénateur André VALLINI a écrit au Préfet de l'Isère pour apporter son soutien à ce dossier après en avoir pris connaissance lors de sa rencontre avec Nathalie BEAUFORT en mairie.
- PLURALIS est venu présenter le projet de réhabilitation de la résidence autonomie avec l'équipe d'architectes. Les travaux vont consister au changement des huisseries et à l'isolation par l'extérieur.
- Un courrier est arrivé en mairie au sujet de la pose des compteurs LINKY pour connaître la position communale sur ce dossier : les responsabilités, les possibilités d'opposition, les recours. Une réponse sera faite avec copie à l'ensemble des membres du CM pour information.
- COVID-19. Le point de la situation est fait. Le docteur FUMAGALLI a rencontré des élus avec Madame le Maire afin de partager des informations. Il a été proposé de réaliser des tests avec l'aide du cabinet d'infirmières. Valdaine Chapiteaux met gratuitement une tente à disposition. Les résidents du foyer logement ont été testés par du personnel de l'Hôpital car la campagne ne pouvait pas avoir lieu à l'extérieur ni par l'ARS vu le petit effectif de la résidence. Une vraie solidarité locale dans ce moment si particulier. Vifs remerciements aux acteurs.
- Le marché de Noël organisé par Horizon Valdaine est malheureusement annulé.
- Le groupe de travail du circuit des 7 châteaux prépare un parcours d'orientation avec une carte et des visuels que Richard COLE se propose de réaliser.

- Un diagnostic complet de l'église est souhaité. Les services départementaux du patrimoine doivent proposer un cahier des charges d'appui à cette opération.
- Le spectacle de Grégory Faive « Le discours », en partenariat avec le Grand Angle, prévu le 16/12/2020 est reporté au 11/06/2021.
- A la suite de l'abrogation de la délibération (du 9/03/2020) portant sur la voirie communale le 18/06/2020, le travail s'est poursuivi comme annoncé.

Une pétition, signées par des riverains, est arrivée le 10/11/2020 en mairie pour demander l'intégration de voies dans le domaine de la commune. Cette démarche, en période de crise sanitaire, n'est pas à encourager et une rencontre avec la mairie aurait sans doute été plus simple.

La décision prise consiste à solliciter par courrier l'ensemble des propriétaires pour obtenir des accords écrits sur le transfert de propriétés sous réserves du bon état préalable.

La cartographie des voies est à finaliser également en procédant au référencement des types de voies lors de déplacements sur sites pour confirmer la nature et l'intérêt. Sur ce point les propriétaires seront également contactés en amont des décisions et devront présenter la preuve de propriété.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ *Administratif*

✓ Installation de la commission d'urbanisme

Les élus composant le groupe Urbanisme continueront de travailler l'instruction des autorisations avec Bernard COLLET-BEILLON, adjoint à l'urbanisme.

En parallèle, des groupes thématiques sont créés pour traiter des sujets : PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées), Abri Bus, Eglise, Cimetière, Aménagement-Voirie, transition écologique, PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

✓ Règlement intérieur du conseil municipal

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes de 1 000 habitants et plus ont pour devoir d'établir et d'appliquer un règlement intérieur qui régit le fonctionnement du Conseil.

Ce document reprend les principales dispositions du CGCT concernant les règles générales de fonctionnement du Conseil.

Décision : approuvé à l'unanimité

✓ *Finances*

✓ *Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Dossier d'aide pour le cheminement doux des Rieux*

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL à l'échelon national.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de création de cheminement doux des Rieux dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Etat DSIL	19 380 €	20/11/2020	20 %
Département	32 950 €	8/10/2020	34 %
Autres financements publics Région AURA	25 195 €	16/10/2020	26 %
Sous-total (total des subventions publiques)	77 525 €		80 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	19 379,69 €		20 %
TOTAL	96 904,69 €		100 %

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Sortie d'actif communal*

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif le bien désigné ci-dessous, vendu et totalement amorti.

Compte	N° inventaire	Désignation des biens	Année d'acquisition	Valeur brute
2182	MATERIEL 000000000000000088	FIAT DOBLO	2008	5 600.00 €

Décision : adopté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Les élections se dérouleront le 3/12 à l'école Val'Joie pour désigner 10 enfants et le 4/12 à l'école Plampalais pour désigner 5 enfants.

✓ Conseils d'écoles

78 élèves en maternelle pour 3 classes et 101 élèves en élémentaire pour 5 classes.

- Le protocole sanitaire adapté aux établissements scolaires est respecté avec la nouvelle consigne du port du masque en élémentaire notamment.
- Une fermeture de classe se profile pour l'élémentaire à la rentrée 2021 car le nombre de maternelles est équivalent aux CM2 quittant l'école.
- Les exercices PPMS intrusion ont eu lieu. Des aménagements sont à prévoir.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission des Solidarités du 4/11
Rapport de Nicole Brestaz et Claude Rioche

- ✓ Commission de la transition écologique du 9/11
Rapport de Dominique Govaerts
- ✓ Commission économique du 3/11
Rapport de Dominique Govaerts et Julien Bourry
- ✓ CAPV - Désignation des représentants au Comité de pilotage PLH

Le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nécessite la mise en place d'un groupe de pilotage agriculture. Au sein de cette instance, la commune de Saint Geoire en Valdaine désigne 1 représentant.

- **AGRICULTURE**
Anthony MAHE

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En application de l'article 136 II de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR ») du 24 mars 2014, le 1^{er} janvier 2021, premier jour de l'année suivant le renouvellement des élus municipaux et communautaires, la compétence « PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » sera transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Ce processus automatique peut néanmoins être interrompu si une minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population soit 8 communes et 19 240 habitants) venait à s'exprimer dans les trois mois précédant cette échéance. Les communes du Pays Voironnais seront appelées à se prononcer entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Une présentation des enjeux a été faite lors de la conférence des maires le 13/10. Un travail d'analyse réalisé pour les avantages et contraintes de la démarche

Considérant que le temps imparti n'a pas permis une appropriation entière par les conseillers municipaux,

Considérant qu'il est difficile de s'engager avec le niveau de connaissance actuel,

Considérant, enfin, que la commune souhaite travailler son document d'urbanisme avec la maîtrise de son calendrier,

Décision : rejeté avec 3 abstentions